

La prise en compte de la pénibilité au travail : vers la création de nouveaux droits pour les salariés

L'usure professionnelle et la pénibilité sont discutées au niveau de la Branche des IEG dans le cadre de la réforme, injuste, injustifiée et brutale sur les retraites.

FO Énergie porte les revendications suivantes pour tous les agents des IEG :

- L'égalité de traitement entre les agents statutaires actuels et ceux qui nous rejoindront à compter du 1^{er} septembre 2023.
- Un haut niveau de reconnaissance de la pénibilité par la révision des taux de services actifs bien souvent en deçà des conditions subies par les agents.
- Un dispositif de reconnaissance des services pénibles abrogeant les mesures au rabais de l'accord Spécificités des métiers du 16 avril 2010, non signé et dénoncé par notre organisation syndicale.
- L'intégration dans ce nouveau dispositif des pénibilités non reconnues à ce jour (déplacements, stress, violences internes et externes aux entreprises, posture sédentaire, usage intensif écran d'ordinateur, bruit, vibrations...).
- Des majorations financières et des anticipations de départ à la retraite à la hauteur de la dégradation de santé que subissent les agents des IEG.



FO Énergie revendique, par la création de droits nouveaux, une réelle prise en compte de la pénibilité subie dans tous les métiers au sein des IEG.